

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE ENVISAGÉE POUR L'ONF

Réunion de concertation / négociation - projet d'établissement
16 mars 2016



Pourquoi cette réorganisation ?

- La loi NOTRe réduit le nombre de régions de 22 à 13 en métropole et renforce leurs compétences
 - Cofinancement du FEADER
 - Soutiens économiques à la filière bois
- L'ONF ne peut conserver des DT « à cheval » sur plusieurs régions administratives et doit évoluer :
 - Gage de visibilité et d'efficacité vis-à-vis de l'État et des Régions
 - Cohérence avec la politique régionale forestière et la réorganisation des partenaires de l'ONF (Cofor, CRPF, Ademe,...)
- Le maillage territorial, force de l'établissement, doit rester inchangé : agences territoriales, UT, triages et UP (sauf cas identifiés à ce stade dans la DT S-O).



Une carte envisagée cohérente avec celle des nouvelles régions administratives

- En Métropole :
22 régions => 13
9 DT => 6
- Suppression des DT « à cheval » sur plusieurs régions administratives
- Pas de changement dans les DOM et en Corse
- Maintien du maillage des agences territoriales, UT, triages



Une carte envisagée cohérente avec celle des nouvelles régions administratives

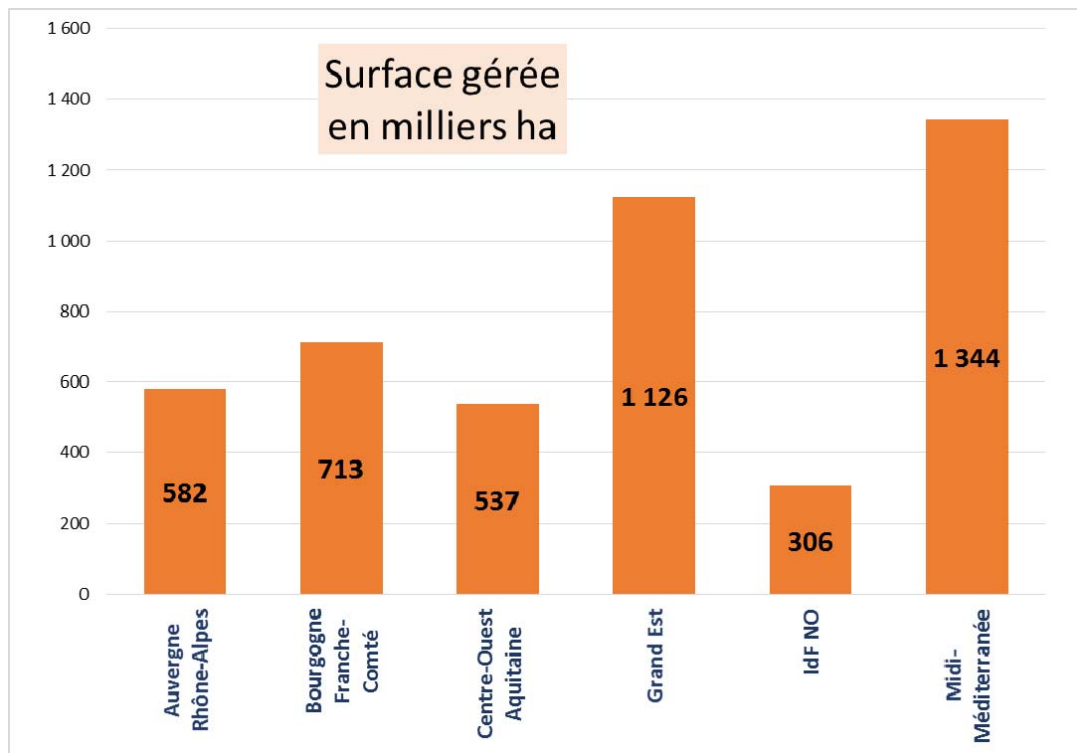
La carte des actuelles DT et des 50 agences, métropolitaines



Nouvelle répartition des 6 DT envisagées.

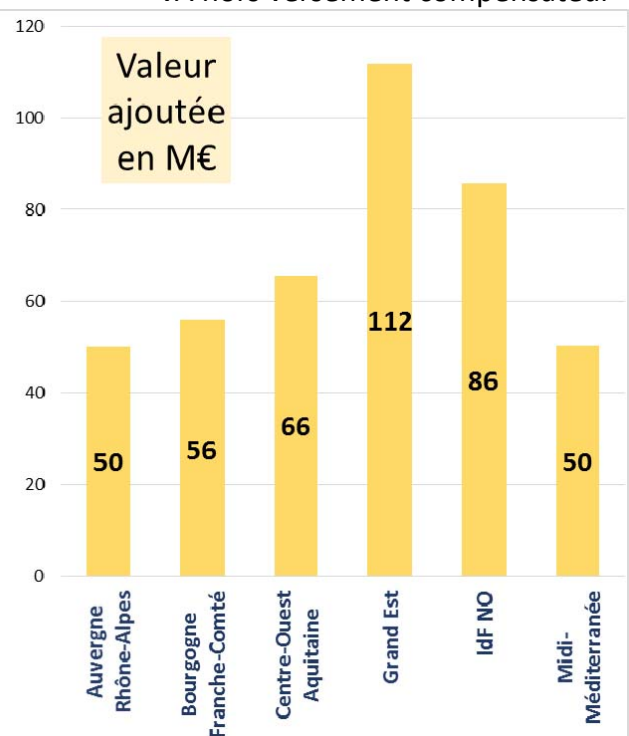
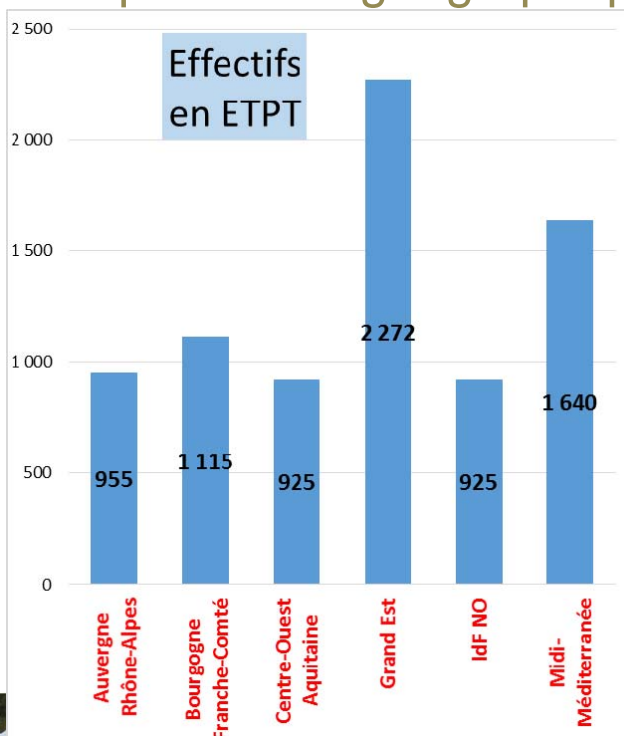


Des surfaces gérées associées à une logique de massif



Des effectifs et une valeur ajoutée liés aux spécificités géographiques

VA hors versement compensateur



Une logique intégrant la cohérence de la gestion forestière et des missions d'intérêt général

- **Les DT Grand Est et Bourgogne Franche-Comté :**
 - adéquation à la région administrative
 - comprenant les grands massifs résineux des Vosges et du Jura,
 - où la place de la forêt publique est très significative, voire majoritaire
- **Les DT Centre Ouest Aquitaine et Ile de France Nord-Ouest**
 - multi-régions (4 ou 3)
 - centrées sur la sylviculture des feuillus et résineux de plaine
 - assurant la gestion des espaces côtiers et des dunes littorales
- **Les DT Midi Méditerranée et Auvergne Rhône-Alpes**
 - gestion des risques : restauration des terrains en montagne par massif (Alpes Nord & Sud, Pyrénées) et zone DFCI
 - activités concurrentielles dominantes



De la situation actuelle à la nouvelle organisation opérationnelle au 1^{er} janvier 2017

- **Nomination des directeurs territoriaux préfigurateurs**
- **Réflexion à conduire sur la répartition future des services**
 - Cartographie des implantations actuelles
 - Identification des réorganisations nécessaires
 - Concertation avec les personnels au sein des collectifs de travail concernés
 - Nomination des cadres (DT, DT adjoints, chefs de services)
 - Regroupement des agences travaux et études si nécessaire
 - Évolutions du système d'information
 - Agence Berry-Bourbonnais : fonctionnellement pilotée p/DT-COA
- **Présentation aux IRP et décision du CA du 30 juin**
 - Validation de la nouvelle organisation par instruction interne

